



Union africaine



Banque africaine de
développement



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique

INITIATIVES SUR LES POLITIQUES FONCIÈRES

Lignes directrices pour l'élaboration de programmes d'études sur la gouvernance foncière en Afrique

Les lignes directrices pour l'élaboration de programmes d'études sur la gouvernance foncière en Afrique appuient la mise en œuvre de la Déclaration de l'UA sur les enjeux et les défis fonciers en Afrique, en particulier l'appel lancé aux États Membres: "Bâtir des capacités humaines, financières et techniques suffisantes pour soutenir l'élaboration de politiques foncières et leurs mises en œuvre". Les lignes directrices se basent sur des documents d'information clés préparés par le LPI (initiative sur les politiques foncières en Afrique), notamment: i) les rapports d'évaluation régionaux sur la politique foncière en Afrique qui ont identifié, entre autres, les défis de la question foncière en Afrique ; ii) le document de base sur le renforcement des capacités en Afrique préparé à partir d'un examen des principales lacunes en matière de capacité dans le secteur foncier; iii) le Rapport d'évaluation sur les besoins du secteur/industrie du foncier et les lacunes dans les programmes d'études sur la gouvernance foncière en Afrique. Les évaluations notent que les programmes d'études sur la gouvernance foncière en Afrique sont souvent « importés », produisant des professionnels du foncier qui ne sont pas équipés pour répondre aux réalités et aux dimensions de la gouvernance et de l'administration foncières de l'Afrique. Les programmes d'études ont également tendance

à être techniques, et présentent des failles sur les aspects sociaux, culturels, politiques, économiques et environnementaux essentiels à la gouvernance foncière. Les autres défis sur les capacités en Afrique incluent un accent limité sur les régimes fonciers, l'économie politique de la question foncière, les relations des populations autochtones avec la terre et la gouvernance foncière tirée de la culture/tradition. L'évaluation note en outre que la recherche actuelle ne répond pas, en règle générale, aux besoins de l'Afrique en partie en raison de ressources inadéquates, des capacités d'analyse limitées et de l'insuffisance des données et des capacités. Au niveau institutionnel, les évaluations font allusion au fait que la plupart des universités et d'autres institutions d'enseignement supérieur en Afrique ont des capacités et des ressources insuffisantes ainsi qu'un lien d'une faiblesse notable avec les décideurs et les processus politiques.

Les lignes directrices ont été élaborées par une équipe de rédacteurs et d'examineurs experts regroupés dans un atelier d'écriture, suivie d'une série de séances d'examen externe ainsi que d'examens individuels par des universitaires, des chercheurs et des professionnels du foncier.

Les lignes directrices ont principalement comme public cible les universités et autres institutions d'éducation supérieures et instituts de recherche. Les bénéficiaires ultimes comprennent les étudiants, les décideurs et le personnel politiques, les praticiens et les acteurs du secteur foncier. Les lignes directrices sont également une base utile pour les partenaires qui appuient le développement des institutions chargées de la formation et de la recherche en Afrique.

Évolution de la gouvernance foncière

Ligne directrice 1: Les programmes d'études devraient prendre en compte l'évolution de la gouvernance foncière, l'émergence du pluralisme des régimes fonciers et la façon dont cela se rapporte aux réalités contemporaines.

Secteur/Industrie du foncier et programmes

Ligne directrice 2: Pour de bons résultats, l'évaluation du curriculum devrait être précédée d'une évaluation des besoins actuels du secteur/industrie du foncier. L'évaluation devrait être entreprise comme un effort de collaboration entre les universités et le secteur/industrie du foncier. Un programme clair de recherche sur la gouvernance foncière devrait être élaboré dans les universités.

Gouvernance foncière dans les zones rurales

Ligne directrice 3: Les programmes d'études sur la gouvernance foncière dans les zones rurales doit veiller à ce que les professionnels du foncier connaissent bien les types d'aménagement foncier nécessaires pour inciter à des investissements plus importants dans les exploitations agricoles; comment les droits de propriété affectent la capacité des groupes

vulnérables à participer et à bénéficier des projets de développement agricole; le type de programmation complémentaire nécessaire pour encourager les pratiques agricoles respectueuses du climat; ainsi que des liens entre les droits de propriété sécurisés et la production agricole. **Ligne directrice 4:** Les programmes d'études sur la gouvernance foncière devraient prêter attention à la promotion et à la compréhension de la légitimité des groupes marginalisés et des droits fonciers indigènes en Afrique, considérés à travers le prisme des droits de l'homme et, de leur relation avec la spiritualité, l'identité culturelle et la sécurité alimentaire.

Ligne directrice 5: La recherche visant à générer des données et des options pour des modèles d'investissement viables qui visent à produire des résultats équitables doit être intégrée dans les programmes d'études de gouvernance foncière. En outre, les programmes d'études devraient orienter la formation et le renforcement des compétences dans les domaines de la planification participative de l'utilisation du patrimoine foncier, du développement communautaire afin d'assurer la sécurité alimentaire nationale et des moyens de subsistance en zone rurale en tant que partie intégrante des investissements agricoles responsables.

Ligne directrice 6: Il est essentiel que les programmes sur la gouvernance foncière garantissent que les étudiants et les professionnels du foncier ont une compréhension approfondie de la dynamique du pastoralisme et de l'écologie en vigueur, y compris les implications des changements dans l'utilisation du patrimoine foncier sur l'accès aux pâturages et à l'eau et, en fin de compte, sur les moyens de subsistance.

Zones urbaines et périurbaines

Ligne directrice 7: Le programme d'études devrait présenter aux apprenants des programmes qui les familiarisent avec les réalités des milieux

urbains et périurbains en Afrique et donc stimuler des solutions innovantes (sécurité pour les droits fonciers et de logement et accès à des services tels que l'eau et l'électricité) Ligne directrice 8: Il est important que les programmes de gouvernance foncière abordent les différentes façons de financer durablement le développement urbain. Les apprenants devraient avoir les compétences requises par les fonctionnaires et les agents du secteur public leur permettant d'appliquer des approches novatrices impliquant des acteurs de divers horizons dans les projets de développement urbain.

Droits fonciers des femmes

Ligne directrice 9: Les programmes d'études sur la gouvernance foncière en Afrique devraient reconnaître les contributions des femmes et veiller à ce que toutes les personnes, quel que soit leur sexe, bénéficient et soient émancipées par les politiques et pratiques de développement

Ligne directrice 10: Les programmes d'études devraient élargir l'ensemble des options, des approches et des solutions possibles pour renforcer les droits fonciers des femmes en explorant les pratiques prometteuses liées aux droits fonciers des femmes. Ces meilleures pratiques devraient refléter la diversité du continent africain en incluant des pratiques issues de systèmes traditionnels spécifiques favorables aux femmes.

Environnement, changement climatique et patrimoine foncier

Ligne directrice 11: Les programmes d'études sur la gouvernance foncière doivent intégrer les connaissances sur les défis environnementaux qui ont entraîné une dégradation ou un épuisement des ressources en raison de la mauvaise gouvernance foncière et des mesures visant à

restaurer l'intégrité des ressources naturelles et de la gestion de l'environnement basée sur les principes de gouvernance et d'utilisation durable. En outre, les programmes d'études devraient améliorer les connaissances (administratives, juridiques, de planification et de gestion ainsi que comportementales) des entités traditionnelles et officielles chargées de la gestion et de la gouvernance des ressources naturelles dans le cadre de divers régimes fonciers.

Ligne directrice 12: Les programmes d'études sur la gouvernance foncière en Afrique doivent se concentrer sur les connaissances sur le changement climatique par rapport aux pratiques de gestion foncière qui accompagnent les efforts d'adaptation dans l'agriculture, les actions de conservation agro-écologique et les politiques qui favorisent la réduction des émissions de gaz à effet de serre des systèmes agricoles. Ligne directrice 13: Afin de mieux servir le secteur/industrie du foncier, les professionnels des questions foncières doivent comprendre la valeur ajoutée de la cartographie, de la démarcation et de la délimitation des terres qui sont vulnérables aux effets du changement climatique qui causent des inondations, des déplacements de population et entraînent une perte du patrimoine foncier pour les communautés. Conflits et gouvernance foncière

Ligne directrice 14: Les programmes d'études devraient préparer les professionnels des questions foncières afin qu'ils puissent analyser la nature des conflits dans leurs domaines d'activité et être en mesure de proposer une typologie appropriée pour la gestion foncière.

Ligne directrice 15: Les programmes d'études sur la gouvernance foncière doivent souligner les effets des conflits sur les communautés; le bien-être social et économique des populations et la façon dont elles compromettent le développement; et devraient tirer des leçons des meilleures pratiques.

Ligne directrice 16: Les programmes d'études devraient inclure l'apprentissage des politiques foncières inclusives et tenir compte des divers intérêts portant sur le patrimoine foncier et qui contribueraient à la réduction des conflits fonciers. Cela devrait aller de pair avec la hiérarchisation des investissements dans la gestion foncière dans les plans de développement nationaux et locaux.

Ligne directrice 17: Lorsque les professionnels des questions foncières se sont familiarisés avec les différents déclencheurs des conflits fonciers et la façon dont les conflits fonciers peuvent être résolus, et en particulier comment les systèmes alternatifs de règlement des différends fonciers peuvent faire partie du régime national de résolution des conflits, ils sont en mesure de faire leur travail plus efficacement.

Régime foncier et droits fonciers

Ligne directrice 18: une urbanisation positive se produit lorsque les gens se sentent en sécurité. Il est nécessaire pour les professionnels de la question foncière de reconnaître et de comprendre toutes les formes d'aménagements fonciers légitimes, tels que les droits formels, les régimes coutumiers et les régimes informels.

Ligne directrice 19: Des approches d'administration foncière basées sur le contexte peuvent être mises en œuvre pour la régularisation des droits fonciers individuels, l'enregistrement des droits coutumiers et l'enregistrement des occupations de terrains informels. Les programmes d'études sur la gouvernance foncière devraient accorder une attention particulière au caractère unique de chaque contexte et à l'importance d'adopter des approches appropriées en matière d'administration foncière.

Ligne directrice 20: Le concept du continuum des droits fonciers favorisent une approche souple pour examiner les droits fonciers et permet l'enregistrement de tous les types de relations entre les personnes et le patrimoine foncier. Lorsque les apprenants apprécient cette souplesse des droits fonciers, ils sont mieux équipés à servir les communautés.

Systèmes de gestion de l'information foncière

Ligne directrice 21: Les programmes d'études sur la gouvernance foncière devraient inclure une formation sur le développement de systèmes de gestion de l'information foncière abordables et accessibles répondant aux circonstances uniques de l'Afrique.

Recherche et innovation

Ligne directrice 22: La recherche et l'innovation sur les questions foncières visant à améliorer la compréhension, la résolution de problèmes et la promotion d'une gouvernance foncière responsable et efficace devraient être reconnues et incorporées dans les programmes d'études.

Ligne directrice 23: Les gouvernements, les établissements de formation sur les questions foncières et les universités ainsi que les partenaires de développement de l'Afrique devraient prioriser et investir de façon substantielle dans les programmes de recherche et d'innovation foncière.

Ligne directrice 24: Bien que la spécialisation de la recherche ait une place importante pour parvenir à une compréhension plus approfondie des domaines d'intervention particuliers, adopter une approche coordonnée et multidisciplinaire, dans le cadre d'un programme de recherche et d'innovation convenu sur les questions foncières, serait vital pour les programmes d'études qui

renforcent une gouvernance foncière efficace et durable.

Ligne directrice 25: *Les établissements d'enseignement doivent adopter, approfondir et intensifier ces approches et, par le biais de la recherche et de l'innovation, en créer de nouvelles afin qu'elle soient mises en œuvre avec succès, à l'échelle, dans des contextes locaux*

Ligne directrice 26: *Les fonds prioritaires devront être dirigés vers les centres et les universités et des établissements de formation engagés dans la recherche sur la gouvernance foncière. Les partenaires multilatéraux et bilatéraux de l'Afrique sont également encouragés à accorder une attention particulière à ces lacunes de capacité dans leurs plans de mobilisation des ressources.*

Recommandations pour la mise en œuvre des lignes directrices

Gestion du changement: L'agenda de réformes des programmes d'étude aidera à renforcer les capacités humaines en matière d'élaboration et de mise en œuvre de la politique foncière, en faisant des universités et autres institutions d'enseignement supérieur, des agents clés du changement dans le domaine des questions foncières en Afrique. Les programmes d'études révisés seront soumis aux processus de validation et / ou d'approbation requis au niveau des États membres, au sein des ministères et universités respectifs.

Partenariats et collaboration du secteur/industrie du foncier : Une mise en œuvre fructueuse des lignes directrices nécessite des partenariats dans le secteur de la gouvernance foncière. Alors que les

établissements de formation préparent des programmes d'études et forment des étudiants, les institutions chargées de la gouvernance foncière au quotidien au sein du gouvernement, du secteur privé, de la société civile, des autorités traditionnelles et des partenaires de développement peuvent donner leur avis sur la performance des diplômés lorsqu'ils intègrent le monde professionnel.

Suivi et évaluation de la réforme des programmes d'études : les institutions doivent évaluer leur réforme des programmes d'études afin de fournir une base pour suivre l'exécution des lignes directrices dans la poursuite de l'agenda de gouvernance foncière en Afrique

Suites à donner

Surveillance et orientation politique: l'Union africaine est invitée à approuver les lignes directrices et à jouer un rôle de surveillance continue de leur mise en œuvre

Sensibilisation et leçons apprises: les communautés économiques régionales (CER) sont appelées à utiliser la plate-forme régionale pour diffuser les lignes directrices et sensibiliser les États membres

Ressources, sensibilisation, développement et application des programmes d'études : les États membres doivent faire preuve de bonne volonté politique en fournissant des ressources financières au développement et à la mise en œuvre des programmes d'études sur la gouvernance foncière. Les acteurs clés du secteur privé, de la société civile, des autorités traditionnelles et des partenaires de développement doivent être sensibilisés pour soutenir l'élaboration de nouveaux programmes.

Initiatives Pilotes pour apprendre: LPI / ALPC est appelé à travailler avec le Réseau d'excellence sur la gouvernance foncière en Afrique (REGFA) pour mener des initiatives pilotes visant à tester les lignes directrices sur les programmes d'études nouveaux et existants

Universités et autres institutions de formation: les organes des universités chargés de la surveillance de l'élaboration, de l'approbation et de la mise en œuvre des programmes d'études au niveau de l'enseignement doivent être sensibilisés.

Information, diffusion et sensibilisation: un programme élaboré d'information, de diffusion et de sensibilisation doit être conçu et mis en œuvre. Les institutions partenaires ayant la capacité de diffuser le message sur les lignes directrices à la bonne échelle doivent être identifiées et impliquées.





